

Cette forte fragmentation des paysages constitue déjà une caractéristique du sud de l'Ontario et du Québec où il ne reste qu'un petit nombre de vastes superficies boisées dans une région qui était autrefois couverte en totalité de forêts. Dans ces régions, il faut de toute urgence mettre en place de vastes projets de rétablissement pour recréer des habitats naturels plus importants (ou beaucoup moins fragmentés). En ce qui concerne certaines régions naturelles, comme celle de la forêt carolinienne de l'extrême sud de l'Ontario, il ne reste qu'un tout petit nombre de sites avec suffisamment d'habitats naturels pour constituer le noyau indispensable à des projets de rétablissement. Dans ces cas, à moins que des mesures de rétablissement ne soit adoptées rapidement, il ne sera plus jamais possible de créer à l'avenir des zones sauvages représentatives de ces paysages.

## LES RIVIÈRES

Les rivières et les ruisseaux sont les artères vitales qui transportent l'eau et ses éléments nutritifs dans l'écosystème terrestre. Leur état peut être indicatif de l'état du bassin qu'elles drainent ou agir sur celui-ci. C'est dans ces cours d'eau que vivent les poissons et les terres basses des vallées adjacentes sont souvent les plus productives tant en ce qui concerne les sols, la végétation et les forêts que la faune.

Les rivières et les cours d'eau du Canada ont traditionnellement constitué les voies de navigation qui ont permis au départ l'extraction des ressources, l'implantation des populations et le développement. Il n'est donc pas surprenant, puisque l'homme s'en ait servi pendant une période relativement longue, que l'habitat riverain soit parmi les plus modifiés au Canada. En particulier dans les régions sud du pays, on constate que l'environnement riverain a été fortement touché par le développement agricole, forestier, minier, résidentiel et industriel. Cela a entraîné l'érosion des sols et le déversement dans ces eaux de quantités très importantes d'engrais, de pesticides, d'herbicides, d'eaux usées et de rejets industriels, ce qui en a donc diminué la qualité.

Si important que soient les rivières et les ruisseaux pour la santé de l'environnement, aucun programme ne permet leur protection systématique au Canada comme c'est le cas aux États-Unis avec la National Wild and Scenic Rivers Act. Les rivières ayant une importance nationale peuvent être désignées dans le cadre du Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC), mais ce n'est pas là un régime qui assure la protection totale du territoire. (En fait, on trouve sur certaines rivières du RRPC des développements très importants comme dans le cas de la rivière Sainte-Croix au Nouveau-Brunswick).

Certaines autorités comme celles de l'Ontario ont protégé les corridors de certaines rivières (par exemple la Missinabi) dans le cadre de leur programme de zones sauvages, mais ce geste n'assure pas la protection de l'ensemble du bassin de drainage.

La protection des rivières revêt une très grande importance pour l'environnement. Ainsi, la campagne en cours visant à protéger la rivière Tatshenshini – qui est considérée comme la rivière la plus sauvage d'Amérique du Nord – dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique